

COVID-19 – PROTOCOLE SANITAIRE

CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES

Jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement a décidé qu'à l'exception des bars, restaurants, salles de spectacle..., tous les établissements recevant du public pour le commerce sont ouverts en respectant les consignes sanitaires. Ces dispositions visent notamment et expressément, pour ce qui nous concerne eut égard à notre activité, les instituts de beauté... **ainsi que les centres de formation.**

Pour un certain nombre d'activité, le gouvernement a publié des « fiches métiers ». Aucune, à ce jour, ne correspond exactement à notre activité.

Nous nous sommes donc attachés à prendre en considération les principes fondamentaux à respecter en les adaptant à notre activité qui est désormais non seulement autorisée mais encouragée implicitement pour le redémarrage de notre économie et restaurer le lien social.

Nous ajoutons à cet objectif économique et sociétal notre conviction que, plus que jamais, le massage bien-être a son rôle dans la crise que nous subissons pour l'accepter et la surmonter.

CONTAMINATION AVEREE, SUPPOSEE OU POSSIBLE – SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES

En cas de contamination avérée, supposée ou possible, comme d'avoir côtoyé une personne contaminée, et en sachant que l'on peut être contaminé avec symptômes ou sans symptômes (cas asymptomatique), merci de nous alerter immédiatement par courriel sans qu'il soit besoin de détails qui relèvent du secret médical et professionnel. Nous nous engageons, dans le respect du secret professionnel auquel nous sommes tenus, à relayer l'alerte de façon anonyme (pas de nom) à tous les participants de la formation pour qu'ils puissent prendre les dispositions recommandées par les pouvoirs publics, afin de se protéger et de protéger les autres.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Participants et distanciation physique

Le nombre de stagiaires varie de 2 à 6 personnes (exceptionnellement 8 stagiaires) et se rapproche le plus souvent de 4.

La distanciation recommandée en est facilitée mais il est certain que, dans la pratique, comme dans tous les métiers d'entretien corporel et de soins de beauté, elle est inférieure au mètre recommandé.

C'est pourquoi, hors les cas où l'observation du visage est primordiale dans l'exercice, le port du masque est privilégié. **Nous fournissons les masques.**

Accueil

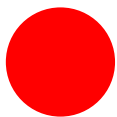
L'accueil se fait sans contact et, au début de la formation, le formateur expose les règles particulières d'hygiène et de fonctionnement.

Masques et flacons de solution hydroalcoolique sont mis à disposition des stagiaires.

Lieux

Les lieux sont spacieux au regard du nombre de stagiaires et permettent avec un minimum d'effort de respecter les « gestes barrière ». Salle de réunion, salle de travail, toilettes, cabinet de toilette et cuisine.

Un exemplaire du présent protocole est accessible sur le site www.ziegelau.com et communiqué à chaque stagiaire lors de la convocation à la formation. **Mis à jour : mercredi, 30 décembre 2020**



Matériel

Les tables et futons de massages sont recouverts de revêtements propres pour chacun des stagiaires lorsqu'il servira de modèle. A cet effet, chacun est prié d'apporter une grande serviette – ou, à défaut, un drap – qui sera disposée sur le support sur lequel il s'allongera.

Les chaises de massage sont individualisées.

Les têtes, quand il y en a l'usage, sont recouvertes soit d'un couvre-tête à usage unique, soit d'un couvre-tête individualisé.

Huiles

Les huiles utilisées habituellement sont des huiles végétales neutres sans effets particuliers par rapport à la transmission de l'épidémie.

Pratique générale de l'hygiène

Les participants sont encouragés à respecter les « gestes barrière ».

Lavage des mains

Selon les recommandations de l'ANSM, « **il faut privilégier le lavage des mains lorsqu'un point d'eau potable est disponible.** Il doit être systématiquement réalisé avec un savon, de préférence liquide, en respectant un temps de lavage minimum de trente secondes. Il est nécessaire de bien rincer et sécher les mains avec des essuie mains ou serviettes propres ».

A défaut, l'usage des solutions hydroalcooliques est recommandé. Il doit être au minimum de 20 secondes jusqu'à ce que les mains soient sèches. Il est pratiqué sur mains sèches et sans souillures.

L'utilisation d'une solution hydroalcoolique est inutile après un lavage à l'eau et au savon et elle peut même être contreproductive sur une peau humide qui abaisse de fait le taux d'alcool efficace.

Nota : Les solution hydroalcooliques ne dissolvent pas les produits cosmétiques.

Pour tous les usages des matériels et des lieux, en particulier des toilettes, des produits d'entretien sont mis à disposition, notamment des lingettes et des pulvérisateurs de produit désinfectant.

Repas

Pour la pause de midi, chacun apporte son repas qui est consommé sur place en se distançant les uns des autres ou, si le temps le permet, à l'extérieur.

Eau

Des bouteilles d'eau minérale sont mises à disposition ainsi que des gobelets mais il est recommandé à chacun d'apporter sa bouteille.

Entretien journalier

Les stagiaires sont invités à participer à l'entretien des locaux lors de la pause de midi et le soir à la fin de la formation. Le matériel et les produits d'entretien sont mis à leur disposition par le formateur présent qui supervise et participe à cette action d'hygiène collective.

BRISER LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE EST UN EFFORT COLLECTIF ET INDIVIDUEL